

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

CONCOURS D'ART 2019

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS

C'est avec un grand plaisir que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro invite les artistes de l'Île de Montréal à participer à la 34^e édition de son concours d'art ! Cet événement a pour but d'encourager et de promouvoir le talent des artistes amateurs et professionnels de l'Île de Montréal ; des bourses seront remises lors d'une soirée qui rassemblera tous les participants le 6 juin 2019.

Les personnes intéressées à participer au concours sont priées de prendre connaissance des présents règlements et de remplir le **formulaire d'inscription** au plus tard le vendredi 12 avril 2019.

Formulaire d'inscription

DEUX NOUVELLES CATÉGORIES EN 2019 !

Art numérique

L'art numérique comprend toute création d'œuvre à l'aide d'un ordinateur ou des nouvelles technologies, qu'elles soient informatique, électronique, numérique, interactive ou Web. Pour les fins du concours, seules les œuvres pouvant être imprimées sont admissibles. Elles devront également être placées sur un support prêt pour l'accrochage (voir les précisions sur les dimensions et l'encadrement ci-dessous).

Art recyclé

Redonner vie à des articles en utilisant des objets récupérés ou trouvés pour en faire des œuvres d'art.

Rappel : toutes les œuvres avec ou sans relief doivent être sur un support prêt à l'accrochage.

PARTICIPATION

Volet Amateur

Aquarelle, gouache, peinture, dessin ou techniques mixtes, art numérique, art recyclé.

- Jeunesse (5-12 ans et 13-17 ans)
- Adulte
- Aîné (65+)

Volet Professionnel

Aquarelle, gouache, peinture, dessin ou techniques mixtes, art numérique, art recyclé.

- Artistes professionnels de plus de 18 ans

DROITS D'INSCRIPTION NON REMBOURSABLES

Ces droits sont payables au moment du dépôt de l'œuvre.

Résidents de la Ville de Montréal

- Jeunesse : 3 \$
- Adulte et aîné : 5 \$

Résidents des autres villes

- Jeunesse : 5 \$
- Adulte et aîné : 7 \$

DATES IMPORTANTES

- **Jusqu'au 12 avril 2019**
Inscription
- **13 mai 2019**
Dépôt des œuvres, entre 13 h 30 et 20 h au Centre culturel de Pierrefonds (voir les précisions ci-dessous)
- **6 juin 2019**
Soirée de remise des prix
- **Du 7 au 16 juin 2019**
Exposition et vente des œuvres, du lundi au dimanche, de 12 h à 17 h
- **17 juin 2019**
Récupération des œuvres, entre 15 h et 20 h

INSCRIPTIONS

Remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://goo.gl/forms/hdA7b8XDTVpm7GXr1>

DÉPÔT DES ŒUVRES

Mercredi 13 mai 2019, entre 13 h 30 et 20 h

Il est très important de vous conformer à cet horaire. Toute demande d'exemption devra nous être communiquée au 514 626-1598. Il est à noter que l'approbation d'un retard dépendra du déroulement du travail des juges.

Centre culturel de Pierrefonds
13 850, boulevard Gouin Ouest
Pierrefonds (Québec) H8Z 1X7

RÉPARTITION DES PRIX

Valeur totale des prix : 3 950 \$

Volet Amateur

Aîné (65 ans et plus)

- 1^{er} prix, tous médiums¹ 200 \$
- 2^e prix, tous médiums 100 \$

Adulte (18 ans et plus)

- 1^{er} prix, peinture 200 \$
- 1^{er} prix, aquarelle ou gouache 200 \$
- 1^{er} prix, dessin ou techniques mixtes 200 \$
- 1^{er} prix, art numérique 200 \$
- 1^{er} prix, art recyclé 200 \$

Jeunesse (5 -12 ans)

- 1^{er} prix, tous médiums 150 \$
- 2^e prix, tous médiums 100 \$

Jeunesse (13-17 ans)

- 1^{er} prix, tous médiums 150 \$
- 2^e prix, tous médiums 100 \$

Volet Professionnel

Adulte (18 ans et plus)

- 1^{er} prix, peinture 300 \$
- 1^{er} prix, aquarelle ou gouache 300 \$
- 1^{er} prix, dessin ou techniques mixtes 300 \$
- 1^{er} prix, art numérique 300 \$
- 1^{er} prix art recyclé 300 \$

Mentions d'honneur

Le jury attribuera 13 mentions d'honneur (une par catégorie) accompagnées d'un chèque de 50 \$.

¹ Peinture, aquarelle, gouache, dessin, techniques mixtes, art numérique, art recyclé.

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

Statut et résidence

Amateur : Personne qui pratique son art à titre de loisir, pour son plaisir personnel, qui expose ses œuvres en groupe et qui ne fait pas une production systématique d'œuvres pour la vente.

Professionnel : Personne qui a reçu une formation spécialisée dans son domaine, qui est reconnue comme telle par ses pairs (artistes de la même tradition artistique), qui s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet, et qui a déjà présenté des œuvres en public (exposition solo).

Les gagnants du concours 2018 ne pourront se réinscrire avant 2021, à l'exception des récipiendaires d'une mention d'honneur. Cependant, ils pourront présenter une œuvre hors-concours.

Les participants doivent habiter sur l'Île de Montréal (preuve de résidence demandée au moment du dépôt de l'œuvre).

Les participants ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les juges ou les organisateurs. Les employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les membres du Conseil d'arrondissement ne sont pas éligibles à ce concours.

Œuvres d'art

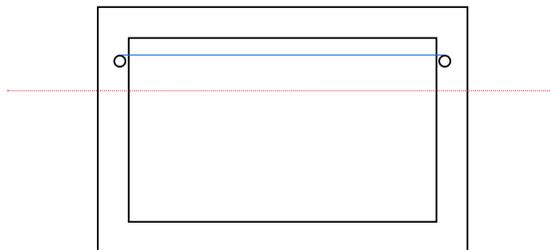
Toutes les œuvres doivent être des originaux. Le terme « originaux » fait référence à des créations exclusives à celui qui les crée. Les participants qui reproduiront, même partiellement, d'autres peintures, images commerciales, cartes de souhaits, revues, etc. seront disqualifiés et devront remettre leur bourse.

L'assurance de l'œuvre est aux frais du participant. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages ou pertes pouvant survenir.

Encadrement et dimensions

Dimensions de l'œuvre excluant l'encadrement : maximum de 76 cm x 61 cm (29,93 po x 24,02 po)

Seules les œuvres **encadrées** et prêtes à être accrochées seront acceptées (œillets, fil). Les **œillets** devront être placés dans le **premier tiers** du haut du cadre avec un **fil de métal** sous tension. Les toiles d'artiste galerie de 2 cm (1,5 pouces) d'épaisseur seront toutefois acceptées si l'œuvre est peinte sur les côtés.



En ce qui a trait aux créations non figuratives qui se déploient dans l'espace, l'encadrement est laissé à la discrétion de l'artiste, selon son plan de création. Cependant, l'œuvre devra être prête à être suspendue (œillets, fil).

Jury et évaluation

Le jury se réserve le droit de vérifier la catégorie dans laquelle est inscrit l'artiste, de modifier l'inscription, d'annuler une catégorie advenant un nombre restreint de participants et de les jumeler à une autre catégorie.

Les décisions des juges sont finales et sans appel. Les membres du jury se basent sur quatre critères pour désigner les gagnants, soit :

- **imagination/créativité**
- **expression**
- **composition**
- **technique**

Advenant que le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accrochage, l'arrondissement se réserve le droit, après l'évaluation des juges, de ne pas exposer certaines œuvres.

Identification de l'œuvre

Pour les besoins de l'expo-vente, chaque œuvre devra être identifiée comme suit :

- le titre
- le médium utilisé
- le prix de vente
- la catégorie du classement
- le nom de l'artiste (âge requis pour la catégorie Jeunesse)
- le numéro de téléphone.

Aucune commission ne sera retenue sur le prix de vente d'une œuvre.